

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D248

Séance du 24 mars 2011 - Convocation du 17 mars 2011

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> avril 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. FODDIS, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme GLATARD par Jean-Claude OLLIVIER, Mme LEBAHAR par Youcef BOUREZG, Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD, M. AUROY par Marc RODRIGUEZ, Mme CORSET par Mme ORIOL.

Absent excusé

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

### Objet : Compte de gestion 2010

Le compte de gestion du comptable public (pour notre commune, il s'agit de Monsieur le Trésorier de la Perception de Neuville), retrace la totalité des opérations effectivement réalisées pour le compte de la commune.

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable doivent être conformes, ce qui est le cas pour la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du comptable public qui a été tenu à disposition des élus pour consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2010,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui des titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010, journées complémentaires comprises,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 dans son intégralité,
- **ADOpte le compte de gestion 2010 dressé par le comptable public de la commune.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 24 mars 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/03/2011
- Publication ou affichage le 28/03/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 mars 2011

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.